

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Agence donne priorité à la rentrée des clubs dans les territoires



Le Conseil d'Administration de l'Agence nationale du Sport s'est tenu ce jour à Paris à son siège et en visio-conférence.

Durant ce second Conseil d'Administration (CA) de l'année 2020, l'Agence démontre sa capacité d'adaptation durant cette crise sanitaire en réorientant près de 110 M€ dans le cadre de sa politique Emplois (5 000 emplois cofinancés) et des Projets sportifs fédéraux (16 000 clubs soutenus). Elle poursuit efficacement son action au service du développement des pratiques sportives et de la haute performance. Le report des Jeux de Tokyo a permis d'engager la nouvelle organisation du sport de haut niveau dans les territoires et de finaliser la stratégie en matière de haute performance qui fera l'objet d'une présentation en septembre.

Plusieurs décisions majeures sont prises, dont notamment :

1. La création d'un fonds territorial de solidarité de 15M€

Ce fonds a vocation à accompagner les associations sportives les plus impactées par la crise sanitaire, tant sur le volet développement des pratiques (13M€) que sur le volet Haute performance et Haut niveau (2M€) ; et à favoriser la réussite de la rentrée des clubs en septembre prochain.

Les actions suivantes seront soutenues prioritairement :

- Accompagner financièrement les associations sportives locales les plus en difficulté, via des aides aux projets ou des aides à l'emploi sportif ;
- Soutenir les associations sportives dans le but de réussir la rentrée des clubs ;
- Accompagner des actions menées dans le cadre de dispositifs tels « 2S2C – Sport Santé Culture et Civisme », « Vacances apprenantes », « Quartiers d'été » ou d'organiser des séjours sportifs pendant les vacances scolaires en faveur de publics cibles et/ou de territoires carencés ;

Agence Nationale du Sport
69/71, rue du Chevaleret - 75013 Paris
Email : agence@agencedusport.fr

www.agencedusport.fr

https://twitter.com/Agence_du_Sport

<https://www.linkedin.com/company/11283914/admin/>



- Réaliser des diagnostics sportifs dans les territoires, en cohérence avec la mise en place progressive de la nouvelle gouvernance territoriale du sport ;
- Renforcer le soutien au fonctionnement des structures d'accès au haut niveau dans les territoires pour préserver les enjeux des chemins d'accès vers la performance.

Le déploiement de ce fonds dédié fait d'ores et déjà l'objet de nombreuses interactions avec les collectivités territoriales et le mouvement sportif afin de mettre en cohérence et en complémentarité l'ensemble des dispositifs spécifiques engagés aussi bien au niveau national que territorial.

2. La concrétisation du partenariat entre l'Agence et Paris 2024

L'Agence nationale du Sport et Paris 2024 ont signé une convention qui vise à donner un nouvel élan à l'engagement des collectivités territoriales et des acteurs du mouvement sportif en faveur de la promotion du label « Terre de Jeux 2024 ». En posant les fondations d'une collaboration orientée vers les attentes et besoins exprimés au plan local, elle crée une dynamique favorable au développement de projets innovants, à fort impact social, notamment par le financement d'équipements sportifs de proximité en accès libre (environ 150 équipements / an). Ce partenariat se matérialisera également par le lancement d'appels à projets communs et l'intégration des sujets Héritage et Engagement autour des Jeux de 2024 dans le cadre de la déclinaison territoriale de la nouvelle gouvernance du sport.

L'Agence nationale du Sport a également informé les membres du CA des résultats de l'enquête menée en mai sur l'impact de la crise dans les territoires. Elle a également présenté les différentes mesures prises pendant la période de confinement afin de garantir la continuité de son activité : assouplissement des calendriers et des procédures, maintien et paiement accéléré des subventions, ajustements des contrats de développement et de performance avec les Fédérations...

Budget 2020 de l'Agence :



Agence Nationale du Sport
69/71, rue du Chevaleret - 75013 Paris
Email : agence@agencedusport.fr

www.agencedusport.fr

https://twitter.com/Agence_du_Sport

<https://www.linkedin.com/company/11283914/admin/>



A propos de l'Agence nationale du Sport

Groupement d'intérêt public, l'Agence Nationale du Sport est née d'un modèle partenarial entre l'État, le mouvement sportif, les collectivités territoriales et leurs groupements, et les acteurs du monde économique, dans le cadre d'une profonde évolution du modèle sportif français.

Ce modèle repose sur la volonté des parties prenantes de créer au niveau national et au niveau territorial des dispositifs collégiaux de concertation et de décision, permettant une meilleure lisibilité des politiques publiques sportives et de la cohérence dans leurs financements.

Ses missions principales sont :

- De renforcer la performance sportive, notamment dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, en mobilisant les moyens financiers, humains et organisationnels nécessaires pour des soutiens personnalisés aux sportifs des fédérations sportives organisant des disciplines de haut niveau ;
- De mobiliser des moyens financiers au bénéfice du développement des activités physiques et sportives pour toutes et tous, s'inscrivant notamment dans le cadre de la pratique sportive fédérée.

Chaque membre s'engage à mobiliser, en faveur de ce projet commun et d'intérêt général, sa capacité d'influence et d'intervention pour entraîner ses adhérents et ses réseaux dans la mise en œuvre de ce nouveau modèle.



Contacts presse

communication@agencedusport.fr

Tél André JAFFORY : 0608931630

Tél Pauline LAMBERTINI (relation presse Haute Performance) : 0763739819

Agence Nationale du Sport
69/71, rue du Chevaleret - 75013 Paris
Email : agence@agencedusport.fr

www.agencedusport.fr

https://twitter.com/Agence_du_Sport

<https://www.linkedin.com/company/11283914/admin/>

